

LES EPREUVES DU GOLF D'ENTREPRISE

Date	COUPE (Index max 21,4)		CRITERIUM (Index 18,5 à 45,4)		CHAMPIONNAT (Index max 18.4)		ESPOIRS (Index 36 à 53.5)	
	Gr. A	Gr. B	Gr. A	Gr. B	D1	Promotion		
17 mars			1 ^{er} tour Guerville	1 ^{er} tour Boucles de Seine			9 Trous	
24 mars	1 ^{er} tour Crécy	1 ^{er} tour Lys Chantilly						
07 avril							1 ^{er} tour Rueil Malmaison	
5 mai			2 ^{ème} tour Chevannes Miennecy	2 ^{ème} tour Villeray				
24 mai	Championnat individuel Joyenval							
26 mai					Qualification Maintenon	Qualification La Chouette		
2 juin			Finale Régionale Bellefontaine				2 ^{ème} tour Haras de Jardy	
9 juin	2 ^{ème} tour Ormesson	2 ^{ème} tour Montgriffon						
16 juin					Barrages championnat D1 & Promotion Feucherolles		Finale (2x9 trous) Chevry	
23 juin	Finale Régionale Céty							
30 juin					¼ finale championnat D1 & Promotion Meaux - Boutigny			
15 sept.					½ finale Championnat D1 & Promotion + play down 1ère div - Courson			
22 sept.	Championnat de Pitch & Putt Parc du Tremblay							
06 oct.					Finale championnat D1 & Promotion Bethemont			
13 oct.	COUPE des PRESIDENTS d'AS / section et CAPITAINE EQUIPE Forges les Bains							

COUPE de la LIGUE de PARIS 2018 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE

Trophée Jean DE FONVIELLE

Qualifications		
	Groupe A	Groupe B
1^{er} tour	Samedi 24 mars Golf de Crécy la Chapelle	Samedi 24 mars Golf du Lys Chantilly
2nd tour	Samedi 9 juin Golf d'Ormesson	Samedi 9 juin Golf de Montgriffon
Finale		
Épreuve qualificative pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise		
Samedi 23 juin 2018 Golf de Cély		

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations ou CE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe par association.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve, et devra être inférieur ou égal à 21,4 ; cependant tout joueur ayant participé dans l'année en cours à une épreuve à limite d'index, pourra la terminer avec un index modifié sortant du cadre de la limite exigée.

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association. Aucune possibilité de participation de retraité car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente ou rattaché au CE affilié et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant. Les joueurs ou joueuses licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise (ou du CE) qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet).

Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris
Le nombre d'équipes est limité à 42 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **44 €** par équipe. Ils doivent parvenir au **plus tard le 25 février 2018** à l'adresse suivante :

Ligue de Paris 1 avenue du golf, 78114 Magny les hameaux
Tel : 01 30 43 30 32 - Fax : 01 30 43 23 33

Les green-fees Équipe devront être envoyés une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris.
Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer la coupe en 2019.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris par courriel (sportif@lpgolf.com) au **plus tard 5 jours avant l'épreuve**. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue 48h avant l'épreuve.

FORME DE JEU (voir règlement général fédéral*)

*La Coupe est qualificative pour la Coupe de France et comme telle soumise au règlement de cette coupe.

STROKE PLAY NET / 4 simples / 18 trous

Marques de départ : BLANCHES, pour les Messieurs – BLEUES, pour les Dames

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

1 : Épreuves de qualification:

Les équipes inscrites à cette épreuve seront réparties en deux groupes par tirage au sort pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, en stroke play net, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous

1 ^{er}	18 pts	5 ^{ème}	11 pts	9 ^{ème}	7 pts	13 ^{ème}	3 pts
2 ^{ème}	15 pts	6 ^{ème}	10 pts	10 ^{ème}	6 pts	14 ^{ème}	2 pts
3 ^{ème}	13 pts	7 ^{ème}	9 pts	11 ^{ème}	5 pts	15 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	12 pts	8 ^{ème}	8 pts	12 ^{ème}	4 pts		

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

À la suite des 2 tours, un classement sera établi, dans chacun des groupes A et B, par addition des points attribués à chacun des deux tours, **et 9 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale régionale.**

Dans chaque groupe, si des équipes sont à égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc...

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages : l'équipe la mieux classée lors du second tour sera qualifiée.

2 : Finale régionale:

Les 18 équipes qualifiées joueront une finale en stroke play net. Les points acquis lors des phases de qualification ne seront pas conservés pour cette finale. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Les premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France (trophée Raymond Fanen) (voir ci-dessous).

Départage pour le classement final: en cas d'égalité les équipes seront départagées sur la carte non retenue, puis la meilleure carte, puis la seconde meilleure carte. En cas d'égalité parfaite après ces

départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait les points marqués au second tour de la qualification puis au premier tour de la qualification.

3 : Finale Inter-régionale (fédérale):

Les 4 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise (trophée Raymond Fanen), qui aura lieu du 7 au 9 Septembre 2018 sur le golf de RENNES Saint Jacques.

PRIX

Le trophée Jean DE FONVIELLE sera remis le jour de la finale régionale au club vainqueur pour faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom de l'AS victorieuse. La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.

CHAMPIONNAT 2018 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS

(Épreuve en brut)

QUALIFICATION	
DATES TERRAINS	D1
	Samedi 26 mai
	Golf de Maintenon
	PROMOTION
	Samedi 26 mai
	Golf de La Chouette
	BARRAGES
	Samedi 16 juin
	Golf de Feucherolles
	1/4 FINALES
	Samedi 30 juin
	Golf de Meaux-Boutigny
	1/2 FINALES et Play down 1ère division
	Samedi 15 septembre
	Golf d'Ableiges
	FINALES
Samedi 6 octobre	
Golf de Béthemont	

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations ou CE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être inférieur ou égal à 18,4 ;. Cependant tout joueur ayant participé dans l'année en cours à une épreuve à limite d'index, pourra la terminer avec un index modifié sortant du cadre de la limite exigée.

Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

Les joueurs licenciés dans un club avec terrain (lien 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet)

Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.

L'équipe devra être composée de salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

Chaque équipe pourra cependant présenter un joueur retraité de l'entreprise par tour à condition qu'il soit licencié de l'AS ou rattaché à celle-ci. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris

La répartition des équipes en D1 et en Promotion se fera en fonction des résultats 2017

Pour la Promotion, le nombre d'équipes est limité à 22 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **44 €** par équipe. Ils doivent parvenir au **plus tard le 25 février 2018** à l'adresse suivante :

Ligue de Paris de Golf, 1 av du golf, 78114 Magny les Hameaux
Tel : 01 30 43 30 32 - Fax : 01 30 43 23 33,

Les green-fees Équipe devront être envoyés une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris. Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le Championnat en 2019.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris par mail (sportif@lpgolf.com) au **plus tard 5 jours avant l'épreuve**. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue 48h avant l'épreuve.

FORME DE JEU

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses **d'index inférieur à 18.5** et dont le total doit être égal ou inférieur à **72,0**.

Marques de départ : **Blanches**, pour les Messieurs – **Bleues**, pour les Dames.

1 : Phase de qualification :

4 simples / stroke play brut / 18 trous.

Le total d'une équipe sera égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte. Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

1^{ère} division :

- les 4 premières équipes sont qualifiées directement pour les ¼ de finale
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place disputent un barrage pour accéder aux ¼ de finale
5 v 12 ; 8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11
- les équipes classées de la 13^{ème} à la 20^{ème} place disputent un barrage pour rester en 1^{ère} division (play down)
13 v 20 ; 16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19.

Promotion :

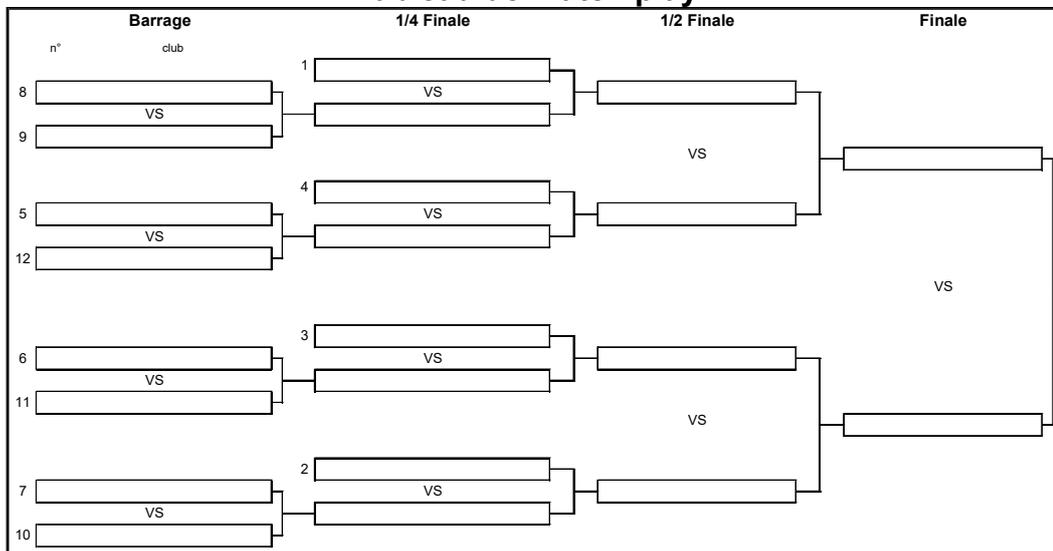
- les 4 premières équipes sont qualifiées directement pour les ¼ de finale
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place disputent un barrage pour accéder aux ¼ de finale
5 v 12 ; 8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11 .

2° Phase de finale (barrage, 1/4, 1/2 et finale):

1 foursome et 2 match plays sur 18 trous :

La composition du foursome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leurs index arrondis. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Tableau de match play :



CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISES DE LIGUE 2019

Montée et descente dans les divisions :

En 1^{ère} division, les perdants du play down descendent en promotion pour 2019, les autres équipes restent en division 1.

En promotion, Les demi-finalistes montent en 1^{ère} division en 2019.



PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom de l'AS victorieuse. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.

CRITÉRIUM 2018
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE
DE LA LIGUE DE PARIS

Qualifications départementales
(Epreuve en Stableford net)

	Groupe A	Groupe B
1er Tour	Samedi 17 mars	Samedi 17 mars
	Golf de Guerville	Boucles de Seine
2^{ème} Tour	Samedi 5 mai	Samedi 5 mai
	Chevannes Mennecy	Villeray
FINALE		
Finale régionale	Samedi 2 juin	
	Bellefontaine	

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE :

Les associations ou CE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe par association ou CE.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être compris entre 18,5 et 45 ; cependant tout joueur ayant participé dans l'année en cours, à une épreuve à limite d'index, pourra la terminer avec un index modifié sortant du cadre de la limite exigée.

Être membre de l'association d'entreprise, qu'il ou qu'elle représente et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

Les joueurs licenciés dans un club avec terrain (lien 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet)

Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.

L'équipe devra être composée de salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

Chaque équipe pourra cependant présenter un joueur retraité de l'entreprise par tour à condition qu'il soit licencié de l'AS ou rattaché à celle-ci. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris

Le nombre d'équipes est limité à 42 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **44 €** par équipe. Ils doivent parvenir au **plus tard le 25 février 2018** à l'adresse suivante :

Ligue de Paris 1 avenue du golf, 78114 Magny les hameaux
 Tel : 01 30 43 30 32 - Fax : 01 30 43 23 33

Les green-fees Équipe devront être envoyés une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris.

Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admis à disputer le criterium l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris par mail (sportif@lpgolf.com) au **plus tard 5 jours avant l'épreuve**. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue 48h avant l'épreuve.

FORME DE JEU

STABLEFORD NET / 4 simples / 18 trous

Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs – ROUGES, pour les Dames

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

1 – Épreuves de qualification.

Les équipes inscrites à cette épreuve seront réparties en deux groupes par tirage au sort pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, en stableford net, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous

1 ^{er}	18 pts	5 ^{ème}	11 pts	9 ^{ème}	7 pts	13 ^{ème}	3 pts
2 ^{ème}	15 pts	6 ^{ème}	10 pts	10 ^{ème}	6 pts	14 ^{ème}	2 pts
3 ^{ème}	13 pts	7 ^{ème}	9 pts	11 ^{ème}	5 pts	15 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	12 pts	8 ^{ème}	8 pts	12 ^{ème}	4 pts		

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

À la suite des 2 tours, un classement sera établi, dans chacun des groupes A et B par addition des points attribués à chacun des tours, **et 9 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale.**

Dans chaque groupe, si des équipes sont à égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc...

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages : l'équipe la mieux classée lors du second tour sera qualifiée.

2 : Finale:

Les 18 équipes qualifiées joueront une finale en stableford net. Les points acquis lors des phases de qualification ne seront pas conservés pour cette finale. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Départage pour le classement final : en cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant les cartes non retenues, puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le nombre de points marqués au second tour de la qualification

PRIX

Le trophée régional sera remis le jour de la finale, au club vainqueur afin de faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom de l'AS victorieuse.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.

**CHALLENGE ESPOIRS 2018
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE
DE LA LIGUE DE PARIS**

(Épreuve en Stableford net)

	Samedi 7 avril
1er Tour	Golf de Rueil-Malmaison
	Samedi 2 juin
2^{ème} Tour	Golf des Haras de Jardy
FINALE RÉGIONALE	
	Samedi 16 juin
Finale régionale	Golf de Chevry

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS ou CE :

Les associations ou CE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Chaque association pourra inscrire plusieurs équipes de 3 joueurs. Le nombre d'équipes étant limité à 22 nous retiendrons la première équipe de chaque AS puis une deuxième équipe voire une troisième dans l'ordre d'inscription.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve; et devra être compris entre 36 et 54 ; cependant tout joueur ayant participé dans l'année en cours à une épreuve à limite d'index, pourra la terminer avec un index modifié sortant du cadre de la limite exigée.

Être membre de l'association d'entreprise, qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

Les joueurs licenciés dans un club avec terrain (lien 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet)

Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence, un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.

L'équipe devra être composée de salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

Chaque équipe pourra cependant présenter un joueur retraité de l'entreprise par tour à condition qu'il soit licencié de l'AS ou rattaché à celle-ci. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris.
Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **44 €** par équipe. Ils doivent parvenir au **plus tard le 26 février 2018** à l'adresse suivante :

Ligue de Paris de Golf, 1 av du golf, 78114 Magny les Hameaux
Tel : 01 30 43 30 32 - Fax : 01 30 43 23 33,

Les green-fees Équipe devront être envoyés une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris.
Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le Challenge l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris par mail (sportif@lpgolf.com) au **plus tard 5 jours avant l'épreuve**. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue 48h avant l'épreuve.

FORME DE JEU

STABLEFORD NET / **3 simples** / 9 trous

Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs et ROUGE pour les Dames

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de **3 joueurs ou joueuses**.

1 – Épreuves de qualification.

Chaque équipe jouera 2 tours (3 simples sur 9 trous, en stableford net, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des deux meilleurs scores.

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc...

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages : l'équipe la mieux classée lors du second tour sera qualifiée.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

Sont qualifiées pour la finale régionale :

Les 12 meilleures équipes à l'issue des deux premiers tours.

2 – Finale

Formule de jeu : 3 simples en stableford net sur deux fois un parcours 9 trous, le score de l'équipe correspondra à l'addition des deux meilleurs scores par 9 trous

Le vainqueur de l'épreuve sera l'équipe qui aura le meilleur total à l'issue des trois tours (épreuves de qualification + finale).

A – Départage

En cas d'égalité à l'issue de la finale, les équipes seront départagées en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes, etc....

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

B - Intempéries

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre sans qu'un minimum de 2 vagues complètes soient rentrées, alors le tour final est annulé et reporté à une date ultérieure.

PRIX

Des médailles individuelles récompenseront les joueurs des deux premières équipes.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL du GOLF D'ENTREPRISE 2018 DE LA LIGUE DE PARIS - DAMES ET MESSIEURS

*Épreuve qualificative pour le championnat fédéral individuel
du golf d'entreprise 2018*

JEUDI 24 MAI

GOLF DE JOYENVAL

CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEUSES et JOUEURS : (voir le règlement général des épreuves amateurs)

Ouvert aux joueurs amateurs français ou étrangers membres d'une association d'entreprise ou d'un CE affilié **d'index inférieur ou égal à 14,4 pour les messieurs, et 18,4 pour les dames**. L'index pris en compte est celui à la clôture des inscriptions.

Être membre d'une association d'entreprise de la Ligue de Paris. (Le joueur devra soit être licencié d'une AS d'entreprise ou d'un CE affilié soit référencé dans le club qu'il représente via Extranet)

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association. Aucune possibilité de participation de retraité car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence, un certificat de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix (Réf Vademecum des Clubs).

ENGAGEMENTS

Inscription et règlement exclusivement sur le site de la Ligue de Paris : www.lpgolf.com

Date limite d'inscription : 2 mai 2018

Droits d'inscription : 55 €

Le nombre de participant est limité à 90 joueurs (dans l'ordre des inscriptions).

Les heures de départ, établies par la Ligue au moins 48 h avant l'épreuve, seront données par téléphone et seront consultables sur le site Internet de la Ligue : www.lpgolf.com

FORME DE JEU (voir règlement général fédéral)

Stroke play brut et net / 18 trous / série Dames et série Messieurs

En cas d'égalité le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

PRIX

Il sera décerné :

- un titre de champion de Ligue messieurs (1^{er} du classement brut) ;
- un titre de champion de Ligue dames (1^{er} du classement brut) ;
- un titre de champion net messieurs (1^{er} du classement net) ;
- un titre de championne net dames (1^{er} du classement net).

Le brut prime le net

Les trophées seront remis le jour de la finale aux vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du vainqueur. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des vainqueurs.

SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL INDIVIDUEL DU GOLF D'ENTREPRISE

Le Championnat fédéral du golf d'entreprise Dames et Messieurs se déroulera le premier et le deux septembre 2018 sur le golf de Rebetz.

Qualifiés pour le championnat fédéral du golf d'entreprises 2018 :

Les joueurs qualifiés pour cette épreuve seront :

- les trois premiers hommes du classement brut ;
- le premier homme du classement net non qualifié en Brut
- les deux premières dames du classement brut si le nombre d'inscrites est au minimum de 3 ;
- trois wild cards seront attribuées par la commission du golf d'entreprise de la Ligue.

Si un joueur qualifié pour le championnat fédéral se désiste, il sera remplacé par la commission du golf d'entreprise par l'attribution d'une wild-card.

Pour le classement par ligue concomitant au championnat de France individuel, la Ligue de Paris présentera une équipe de 6 joueurs, obligatoirement mixte, issus des 9 qualifiés au championnat fédéral. La Ligue prendra en charge partiellement les frais de tous les joueurs qualifiés sur base d'un forfait qui leur sera communiqué à l'issue de l'épreuve

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE DE PITCH AND PUTT du GOLF D'ENTREPRISE 2018

Épreuve qualificative pour le championnat fédéral par équipe du golf d'entreprise 2019

Samedi 22 Septembre 2018
Golf du Parc du Tremblay

CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEUSES et JOUEURS :

Ouvert aux joueurs amateurs français ou étrangers membres d'une association d'entreprise ou rattachés à un CE affilié. Être membre d'une association d'entreprise de la ligue de Paris (le joueur devra soit être licencié d'une AS d'entreprise ou d'un CE affilié, soit référencé dans le club qu'il représente via Extranet). Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association.

Aucune possibilité de participation de retraité car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.
Certificat médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence, un certificat de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix (Réf Vademecum des Clubs).

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire **par les clubs** par courrier ou par e-mail accompagnée du bulletin d'inscription (disponible sur le site de la Ligue de Paris), directement auprès du secrétariat de la Ligue de Paris.

Le nombre des équipes de deux joueurs est limité à 15 pour toute la Ligue (dans l'ordre des inscriptions)

Le nombre d'équipes est limité à 2 par club mais en fonction du volume de la demande totale seule la première équipe sera retenue dans chaque AS ou CE.

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 36 trous compact de l'épreuve, est fixé à **80 €** par équipe, et devra parvenir à la Ligue, au plus tard le **20 Septembre 2018** à l'adresse suivante :

1 av du golf
78114 Magny les Hameaux
Tel : 01 30.43.30.32 - @ : sportif@lpgolf.com

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris par mail (sportif@lpgolf.com) au **plus tard 5 jours avant l'épreuve**. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue 48h avant l'épreuve.

FORME DE JEU (voir règlement général fédéral)

Stroke play 36 trous soit 2 tours successifs de 18 trous compacts de 90 mètres maximum avec départs successifs de parties de 3 ou 4 joueurs. À chaque tour de 18 trous, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus, et sont additionnés pour le classement final.

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées en comparant les cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc...

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des parcours de 18 trous, il sera considéré comme étant la carte la plus mauvaise par rapport à tous les autres.

Les **2 premières** équipes seront qualifiées pour le championnat fédéral.

Les départs de l'épreuve seront publiés sur le site de la Ligue de Paris 48h00 avant l'épreuve.

SELECTION

Le Championnat fédéral par équipe de Pitch and Putt du golf d'entreprise se déroulera en avril 2019 (sous réserve) sur un golf à déterminer

Cette épreuve se déroulera sur 36 trous le samedi après-midi et 36 trous le dimanche matin.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition ;
- 1 représentant de la Ligue ;
- 1 arbitre,

et sera affiché au tableau officiel.